

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Elaboration du Schéma Directeur Sécurité du Système d'Information - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Autorisation à signer

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des orientations définies par le Schéma Directeur Informatique de 1994 réactualisé en 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux a réalisé une migration de ses applications reposant initialement sur un site central IBM VM/ESA et un IBM/AS400 vers des plates-formes UNIX (AIX et SUN SOLARIS) et Microsoft Windows (NT/2003/98/XP). Cette migration est terminée depuis le 1^{er} janvier 2000 et l'ensemble des applications est de type client/serveur.

Le Système d'Information de la Communauté Urbaine de bordeaux est passé d'un environnement dit propriétaire ou « fermé » vers un environnement dit « ouvert ». Cette tendance est confirmée par l'appel d'offres en cours « Consolidation Serveurs » qui introduit les environnements dits « libres » au sein des serveurs de données voire applicatifs.

L'ouverture du Système d'Information a été accompagnée par celle du réseau informatique et des applications entrant dans le cadre des Nouvelles Technologiques de l'Information et de la Communication (NTIC), telles que la messagerie électronique, le site institutionnel de la CUB, la dématérialisation des procédures (celle des marchés publics est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2005) et plus récemment l'Intranet d'Agglomération.

Toutefois, cette ouverture progressive du Système d'Information a accru considérablement les risques aussi bien technologiques qu'organisationnels ou juridiques et sa sécurité devient de plus en plus complexe à gérer.

Cependant, la situation évolue et se clarifie. Dans le domaine juridique, la Loi sur l'Economie Numérique (Loi 2004-575 du 21 juin 2004) clarifie les responsabilités des éditeurs et hébergeurs de publications numériques alors que la révision (loi 2004-801 du 6 août 2004) de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978) permet de mieux prendre en compte les évolutions technologiques en définissant plusieurs modes de déclaration (autorisation préalable, déclaration simplifiée,...) auprès de la Commission Nationale Informatique & Libertés (CNIL).

Dans le domaine technique, le référentiel ISO17799 version 2005 est désormais reconnu internationalement comme représentatif des meilleures pratiques dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. Ainsi, des méthodes comme EBIOS de la Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI) dépendant du Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN) ou MEHARI du Club de la Sécurité des Systèmes d'Information (CLUSIF), permettent d'évaluer la sécurité d'un système d'information.

Par ailleurs, les chartes informatiques qui régissent, par exemple, l'utilisation des moyens informatiques mis à disposition des agents par leur collectivité, se clarifient dans ce domaine au fil des jurisprudences. Enfin, la formation/sensibilisation des personnels, associée au développement des expériences, permet de mieux répondre aux problématiques de sécurité rencontrées.

Néanmoins, l'importance de l'informatique dans les processus métiers de la Communauté Urbaine a atteint un stade critique qui nécessite de bien anticiper les risques dans ce domaine.

Ainsi, cette étude, prenant en compte les différentes compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux, permettra d'une part, de mesurer l'impact d'une défaillance au sein de son système d'information et d'autre part, de mettre en œuvre un plan d'actions ayant pour objectif de réduire les risques afférents.

C'est pour cela que la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de lancer son premier Schéma Directeur Sécurité du Système d'Information en 2006.

A cet effet, il est apparu nécessaire de recourir à l'assistance d'un prestataire spécialisé et ayant acquis une expérience dans ce domaine auprès de collectivités similaires, afin d'avoir une vision extérieure sur la sécurité du système d'information actuel (éviter la situation de « juge et partie »).

Dans cette étude, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite :

- **Avoir une vision générale de la situation** de la sécurité de son système d'Information en fonction des meilleures pratiques en ce domaine (ISO 17799),
- **Identifier les besoins** de sécurité (disponibilité, intégrité, confidentialité, traçabilité des données et des applications) en regard des contraintes métier,
- **Evaluer les risques encourus** en regard de la situation existante et des besoins exprimés (suivant les recommandations de la norme ISO13335),
- **Définir la Politique Stratégique** de Sécurité de son Système d'Information établissant la cible générale de sécurité prenant en compte les risques encourus et la politique de l'établissement,
- **Définir un plan d'actions priorisées** au travers d'une liste de projets quantifiés (objectifs, coûts et délais)

Cette étude traitera également les axes de réflexion suivants :

- Axe protection juridique : Cet axe abordera notamment les usages illicites du Système d'Information en regard de la protection juridique des agents, des élus et du Président de la Communauté Urbaine.
- Axe dématérialisation des procédures : Cet axe abordera notamment la problématique de la dématérialisation des procédures notamment en regard de l'usage de la signature numérique et de l'archivage légal des données numérisées.

- Axe organisationnel et technique : Cet axe abordera notamment l'opportunité de mise en œuvre d'un centre informatique de secours et d'un Plan de Continuité d'Activité adapté en fonction des obligations réglementaires de la Communauté Urbaine et des risques encourus.
- Axe contractuel : Cet axe abordera notamment la problématique de l'amélioration de la cohérence globale des contrats de sous-traitance de la Direction des Systèmes d'Information en regard de la criticité des applications et de la position des éditeurs de logiciels/progiciels concernés. Par exemple, les contraintes amenées par certains éditeurs « puissants » ou l'absence d'engagement de résultat dans les environnements « libres » dans le cadre des offres de maintenance seront examinés.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en place une procédure de marché adapté conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Ce marché estimé à 100 000 € HT a une durée de 12 mois à compter de sa notification.

28 sociétés ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises mais seules quatre d'entre-elles ont répondu dans les temps, à savoir :

- XP Conseil
- ESR EXCELLENCE 2010
- THALES SECURITY SYSTEMS
- FIDENS

Les 4 candidats ont été agréés puis auditionnés. Après examen technique et financier des offres des sociétés précitées, il a été jugé que la société ESR EXCELLENCE 2010, présente l'offre économiquement la plus intéressante.

Le coût de la prestation s'élève à 99 110 € HT, soit 118 535,56 €TTC.

Les éléments constitutifs de ce marché sont consultables pour les conseillers communautaires au secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information au 1^{er} étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux en application des articles L2121 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette dépense sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 6288, fonction 0201, CRB R300.

En conséquence, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le président :

- à signer le marché à procédure adaptée à intervenir avec la société ESR EXCELLENCE 2010 dont le siège social est situé Parc Innolin 3, rue du Golf 33700 Mérignac,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL MERCIER

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006